



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déclaration sur l'honneur en application du code forestier
**Terrain clos d'une surface inférieure à 5 000 m²
attenant à une habitation principale**

Réservé DDTM : Numéro de dossier

Je soussigné(e) :

Civilité Madame Monsieur

Nom / Prénom

Adresse ligne 1

Adresse ligne 2

Code postal / Ville

Courrier électronique

Téléphone(s)

Agissant en qualité de :

Déclare sur l'honneur que mon projet décrit ci-dessous répond à l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- Le terrain concerné est attenant à une habitation principale (même parcelle cadastrale) existante au jour de la demande, desservie par les réseaux et à usage d'habitation,
- Le terrain concerné est entièrement clos,
- La surface du terrain est inférieure à 5 000 m² (0,5 ha),
- Ma demande ne concerne pas un terrain non bâti issu d'une division de propriété.

Commune, lieu-dit

Parcelles cadastrales

Surface concernée m² ha - (Surface à défricher)

Description de
l'opération

Je joins un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) représentant l'emprise de mon projet et un plan de situation (geoportail.gouv.fr).

Le demandeur

Date

Sign.

Cadre réservé au service instructeur

Au vu des éléments transmis et sous réserve de leur exactitude :

- Les conditions d'exemption de demande d'autorisation de défrichement sont réunies
- Les conditions d'exemption ne sont pas réunies. Une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire

Le technicien forestier

Pour le préfet et par délégation
Date, cachet et signature

Pour en savoir plus

L'instruction des autorisations de défrichement est assurée par le pôle forêt (Service de l'agriculture et de la forêt) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Le premier contact pour une demande d'informations se fait préférentiellement par courrier électronique.

Contact	
	<p>Vous pouvez accéder à l'ensemble des documents nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement ici :</p> <p>https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement</p>
	<p>Privilégier les échanges par voie électronique :</p> <p>ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr</p>
	<p>DDTM – Unité défrichement 4 impasse des Frères Pratési CS 60 444 13098 Aix-en-Provence Cedex 2</p>

Pour en savoir plus :
<http://tinyurl.com/Foret13>
Rubrique "défrichement"



Modèle établi par :

Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
Service Agriculture et Forêt – Pôle Forêt
Version du 10/03/2021